

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 26 septembre 2024</b>	<b>N° 2024-439</b>

Convocation du 19 septembre 2024

Aujourd'hui jeudi 26 septembre 2024 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Brigitte BLOCH à M. Didier CUGY  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS  
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET  
M. Fabien ROBERT à M. Nicolas FLORIAN

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Amandine BETES à Mme Typhaine CORNACCHIARI le 26 septembre  
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER le 26 septembre  
Mme Brigitte BLOCH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 27 septembre  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 27 septembre  
M. Olivier CAZAUX à M. Patrick PAPADATO le 26 septembre  
Mme Camille CHOPLIN à M. Laurent GUILLEMIN le 26 septembre  
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Andréa KISS le 27 septembre  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Andréa KISS le 26 septembre  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE le 27 septembre  
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI le 26 septembre  
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH le 26 septembre  
Mme Harmonie LECERF-MEUNIER à Mme Anne LEPINE le 26 septembre  
M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES le 27 septembre  
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL le 26 septembre  
M. Jérôme PESKINA à M. Eric CABRILLAT le 27 septembre  
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN le 27 septembre  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD le 27 septembre  
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI le 26 septembre  
M. Serge TOURNERIE à M. Bruno FARENIAUX le 26 septembre

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 26 septembre 2024</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction Développement Economique	<b><i>N° 2024-439</i></b>

---

**Emmaüs - Année 2024 - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision -  
Autorisation**

---

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Emmaüs Aquitaine (la communauté Emmaüs de Parempuyre) est une association de loi 1901 créée en décembre 1969 dont les valeurs sont humanistes. Elle privilégie le projet social à celui économique et œuvre à la reconstruction des personnes qui ont eu un accident de parcours, en leur permettant de reprendre leur vie en main et de retrouver leur dignité. Pour cela, elle fonde son action sur 4 piliers qui sont l'accueil inconditionnel et la laïcité, la solidarité, l'autonomie par l'activité et le développement durable.

L'association assure la collecte, le réemploi et la vente d'objets dans toutes les filières (textile, électronique, ameublement). Cette économie circulaire est la ressource financière principale de l'association pour poursuivre son projet social. Ainsi, les personnes à faibles revenus peuvent s'équiper à des prix accessibles, notamment avant la rentrée scolaire. Par ailleurs, l'association assure des dons aux structures de l'accompagnement des personnes en grande précarité. Enfin, elle permet aux compagnons, eux-mêmes précaires, de contribuer directement à cette action de solidarité.

Basée à Parempuyre, elle emploie environ 7 personnes et compte 19 bénévoles et 64 adhérents.

Depuis 2023, l'association mène un projet de centrale photovoltaïque avec la Société d'économie mixte locale (SEM) Bordeaux Métropole Energie, malgré un ralentissement du projet lié au phénomène de grêle en juin 2023. Par ailleurs, l'association a aménagé un jardin potager au sein de la communauté, en partenariat avec des professionnels et des bénévoles. Enfin l'association a engagé un processus d'évaluation et reconduction de sa convention de mécénat avec Bordeaux-Métropole.

En 2024, les projets, en cours ou à venir, s'inscrivent dans un projet associatif fidèle à sa mission au travers de 3 axes : Le premier axe concerne les usagers et prévoit l'amélioration des conditions de vie et de travail des différents acteurs de la communauté et le développements d'actions solidaires auprès des personnes en difficultés sociales ; le deuxième concerne l'association et le développement de ses capacités d'accueil et de ses activités ; et enfin le troisième concerne le renforcement du partenariat avec les acteurs publics et privés à but non lucratif.

En 2023, la Métropole a soutenu 4 associations d'aides aux plus démunis, à hauteur de 30.000€ complétée par une aide exceptionnelle de 10.000€, dont Emmaüs a été bénéficiaire pour mettre en œuvre ses actions humanitaires.

En 2024, le soutien financier de 30.000€, identique au montant de la demande d'aide, correspond à 2,06% d'un budget prévisionnel de 1.454.304€, tel que mentionné dans la convention annexée.

Rappel des principaux indicateurs financiers de l'organisme :

	Budget 2024	Réalisé 2023
Charges de personnel / budget global	330 200 / 1 454 304	113 400 / 1 438 055
% de participation de BM / Budget global	2,06%	2,09%
% de participation des autres financeurs / Budget global (une ligne par principaux financeurs publics)	Pas d'autre financeur dans la demande	Pas d'autre financeur dans le budget réalisé

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général de collectivités territoriales, notamment l'article L.5217-2,

**VU** la délibération n°2015/0252 du Conseil métropolitain du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé ;

**VU** la délibération n°2021-603 du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021 relatif au Schéma de développement économique,

**VU** la demande formulée par l'organisme n°2024-00069

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la Métropole de soutenir les activités menées par l'association qui relèvent du soutien aux plus démunis.

#### **DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer une subvention de fonctionnement général de 30.000€ en faveur de l'association Emmaüs Aquitaine (communauté Emmaüs de Parempuyre),

**Article 2** : d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée ;

**Article 3** : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2024, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>4 OCTOBRE 2024</b>	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>4 OCTOBRE 2024</b>	
Monsieur Alain GARNIER	